

## I- Fonctionnement du Centre

### Article 1

Toute personne qui fréquente Numu Center dans le cadre d'une pratique sportive doit présenter, lors de son inscription, un certificat médical attestant son aptitude à la pratique choisie.

### Article 2

Le Centre dispense les pratiques sport et fitness suivantes : Natation, gymnastique, Arts-martiaux, danse, yoga ;

Ainsi que les activités non sportives suivantes : Loisirs créatifs divers, dessins, musique, chant, ateliers informatique et jeux d'échecs.

### Article 3

Numu Center s'engage à communiquer régulièrement ses tarifs, programmes, actualités ainsi que tous changements, modifications, annulations et nouveautés sur l'ensemble de ses supports de communication numériques suivants : Le site numu.ma, la page officielle facebook, le compte instagram officiel.

### Article 4

Le programme des cours et d'utilisation hebdomadaire des salles est disponible en tout temps sur les supports numériques précités, ainsi qu'à l'accueil de l'établissement.

Il y a de la responsabilité des adhérents et autres usagers de suivre l'actualité du centre pour se tenir informés de tout changements ou nouveautés.

### Article 5

La limite légale du nombre de pratiquants sport et loisirs confondus admissible simultanément dans l'établissement est de 265 personnes, à raison d'une personne par 4 m<sup>2</sup>, sur une superficie de pratique de 1055 m<sup>2</sup>.

Cependant, afin d'améliorer le confort, la sécurité et d'optimiser l'apprentissage de nos pratiquants, nous optons pour une politique de « petits groupes » dans la planification des cours dispensés, notre capacité d'admission simultanée moyenne passant de 265 à 175 personnes, à raison d'une personne par 6 m<sup>2</sup>.

La capacité maximale est fixée par l'administration du Centre pour chaque cours et communiquée aux adhérents lors de l'inscription.

### Article 6

Les tarifs applicables aux adhérents de l'établissement sont disponibles en tout temps sur les supports de communication numériques précités (article 3).

Numu Center propose des abonnements annuels (article 7) aux personnes mineures ainsi que des carnets d'admission pour les adultes (article 17).

### Article 7

Un abonnement vaut inscription ferme pour l'année entière. Le Centre accepte des changements de créneaux ou de disciplines en cours d'année dans la limite des places disponibles.

Des frais d'inscription et d'assurance de 700 DH sont requis pour chaque membre inscrit à un cours annuel.

L'établissement Numu Center a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile Club sportif sous le n° 1578 2020 3 00001 en date du 06/10/2020 avec la compagnie AXA Assurance Maroc couvrant les dommages corporels ou matériels causés par un accident survenu aux pratiquants du Centre.

### Article 8

Numu Center propose aux adhérents plusieurs modalités de règlement des abonnements de personnes mineures :

- L'abonnement annuel réglé en 1 foi.
- L'abonnement annuel réglé trimestriellement (ex : par le dépôt de 3 chèques)
- L'abonnement annuel réglé mensuellement par paiement bancaire automatique

Les inscriptions deviennent fermes dès le règlement de la totalité du montant annuel, quel que soit le mode de règlement choisi.

Les moyens de paiement acceptés sont Espèces, Chèque et Carte bancaire.

### Article 9

Des remises sont octroyées pour les familles nombreuses, ainsi que pour les engagements annuels réglés en une foi (ex : en un chèque).

L'administration de Numu Center s'engage à vous informer de manière transparente de vos droits en termes de remise.

### Article 10

Lors des inscriptions, plusieurs créneaux horaires sont proposés pour chaque activité. Cependant le Centre Numu se réserve le droit d'annuler un créneau n'ayant pas réuni un nombre minimum d'inscriptions. Dans ce cas, il vous sera proposé d'autres créneaux de cours.

### Article 11

Les cours annuels sont dispensés sur toute l'année scolaire (Septembre à fin Juin), en dehors des vacances scolaires et jours fériés éventuels.

Les stages vacances seront proposés pendant les vacances scolaires et les vacances estivales.

### Article 12

Soucieux de la qualité et de l'harmonie des niveaux au sein de ses cours, le Centre NUMU organise des tests d'évaluation lors de l'inscription ainsi que des tests de passage de niveaux à chaque fin de cycle. Le Centre laisse à ses professeurs le soin de statuer sur le niveau à attribuer à chacun de ses adhérents.

Notre but est que chaque individu s'intègre au mieux au niveau qui lui est attribué et qu'il profite dans les meilleures conditions possibles des divers enseignements, tout en permettant à l'ensemble des élèves de la classe d'évoluer en harmonie.

En cas de difficultés pour un élève à s'intégrer au niveau général, mettant en cause l'apprentissage des autres élèves (quelles qu'en soient les raisons), l'administration du Centre prendra attache avec les parents pour trouver une solution durable et équitable pour tous.

### Article 13

Le Centre offre 2 cours d'essai gratuits à toutes les personnes manifestant un intérêt sérieux. Ces cours permettent de tester une activité avant de s'engager à l'année. Il n'est cependant pas autorisé de faire plusieurs cours d'essai avec le même professeur dans la même discipline.

### Article 14

En cas de désistement après le 15 Octobre de l'année en cours, un montant équivalent aux frais d'inscription annuels sera retenu par le Centre.

Si l'élève ne veut pas poursuivre l'activité choisie au-delà de cette date, il vous sera proposé de reporter son inscription sur un autre cours. Aucun remboursement, ni avoir ne seront acceptés, sauf cas exceptionnels et sur présentation d'attestations.

### Article 15

#### Absence du fait de l'adhérent

En cas de maladie, les élèves peuvent rattraper leur cours dès leur retour de maladie. Contacter l'accueil du Centre pour planifier le cours de rattrapage.

Dans le cas d'absence pour motif personnel, l'accueil fera son possible pour proposer un cours de rattrapage sur demande, mais sans obligation de résultat.

En cas d'accident ne permettant plus la pratique de l'activité pendant une longue période, le Centre proposera une autre activité si cela est possible, ou un remboursement. Un certificat médical attestant de l'incapacité de poursuivre l'activité, ainsi que sa durée, sera demandé pour valider le remboursement.

#### Absence du fait du Club

En cas d'absence d'un enseignant et si le Centre en est prévenu à temps, un remplacement avec un autre de nos enseignants sera organisé.

Si cette absence n'a pas été notifiée à temps, le Centre proposera aux élèves de rejoindre d'autres cours de même niveau dans la mesure des places disponibles.

Dans le cas où aucun cours ne peut être proposé, un cours de rattrapage sera suggéré pour la séance perdue.

#### Du fait d'un événement extérieur / cas de force majeure

Des événements extérieurs à la volonté du Centre peuvent l'empêcher d'accueillir les élèves, qu'il s'agisse de questions sanitaires ou autres. Dans la mesure du possible, le Centre assurera alors certains cours par d'autres moyens distanciels (visio-conférence, etc.)

Seuls les cours n'ayant pas pu être assurés de manière distancielle pourront donner lieu, sur demande des familles, à un avoir à utiliser dans l'année en cours.

### Article 16

Les changements de cours ou de créneaux horaires doivent se faire auprès de l'équipe d'accueil. Ces changements sont possibles dans la limite des places disponibles. Ces demandes ne seront validées qu'après accord conjoint du professeur (pour une question de niveau) et de l'équipe administrative (pour une question d'organisation générale et de sécurité).

Si les changements de créneau ou de cours donnent lieu à un écart de prix, celui-ci sera ajusté au prorata des cours.

## Article 17

Les cours pour adultes se pratiquent au Centre par l'achat de carnets de 10, 20 ou 50 séances, donnant droit à une utilisation selon la validité du carnet.

Les carnets sont nominatifs. Aucun remboursement ou avoir ne sera effectué en cas de non-utilisation du carnet pendant sa validité. Des frais d'inscription et d'assurance de 300 Dh TTC par an sont exigés.

## Article 18

La réservation de places de stage est effective moyennant inscription et paiement de la totalité du stage. Il n'y a pas de frais d'adhésion annuelle pour les stages.

## II- Règlement général du Centre

### Article 19 : L'Établissement

Les enfants n'ayant pas 3 ans révolus doivent systématiquement être accompagnés d'un adulte pendant les cours.

Numu Center offre toutes les facilités destinées aux personnes à mobilité réduite, qu'il s'agisse de leur accès aux différents lieux d'activité, des toilettes, des douches, ainsi que de l'accès à la piscine.

Dans le bâtiment, l'utilisation de l'escalier intérieur doit être toujours privilégiée, l'ascenseur devant être réservé aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Son usage est interdit:

- aux enfants de moins de 6 ans non accompagnés
- en cas d'incendie.

Le Centre respecte les règles de sécurité incendie. Des plans d'évacuation sont affichés dans les halls prêt de l'ascenseur.

En plus d'un système de surveillance vidéo, le contrôle des entrées du Centre sera assuré par le personnel d'accueil.

### Article 20 : Santé / Propreté / Hygiène

Par respect pour les autres membres, nous demandons aux familles de ne pas emmener des enfants malades en cours, surtout dans le cas de maladies contagieuses. Les élèves adultes se soumettent aux mêmes précautions.

Le Centre dispose d'une pharmacie de premiers secours à l'accueil.

Une équipe de ménage assure quotidiennement en dehors et pendant les horaires d'activités, le nettoyage de l'ensemble de l'établissement avec des produits désinfectants non agressifs.

### Article 21 : Règlement au sein des cours

Les élèves doivent être équipés des indispensables de cours : tenue spécifique à l'activité (danse, judo, gym, natation...). Nous fournissons des listes par classe en début d'année.

Respecter les règles de cours collectifs : Pas de téléphone pendant les cours (ni pour les élèves, ni pour les éventuels adultes accompagnateurs)

Toute personne qui perturbe le cours collectif de façon répétitive pourra être momentanément exclue du cours. Sans changement de comportement, cette exclusion pourra devenir définitive.

### Article 22 : Enfants présents dans l'établissement en dehors des heures de cours

Les enfants déposés à Numu Center pour au moins 2 cours, sont sous la responsabilité des encadrants (aux heures de cours), ou sous la responsabilité des équipes du Centre (entre 2 cours). Les accompagnateurs doivent le confier au professeur du 1er cours, et le récupérer à la fin de son dernier cours.

Les enfants les plus petits (âge préscolaire) doivent être récupérés à la porte du cours. Les plus grands pourront se rendre à l'espace d'accueil ou à la buvette.

En dehors de ces 2 situations, ces enfants sont sous la responsabilité des adultes accompagnateurs.

Plusieurs espaces d'accueil et d'attente sont à la disposition des adhérents et des accompagnateurs. Nous demandons aux enfants de faire le silence nécessaire afin de ne pas perturber les cours. Ces espaces comportent livres, papiers, feutres et crayons pour dessiner, etc. Les enfants sont priés de bien ranger ces objets après utilisation.

### Article 23 : Anniversaires

L'organisation d'anniversaire pour les membres est possible. Une réservation est effective moyennant l'accord sur le devis et le dépôt d'une avance. Les détails vous seront fournis à l'accueil.

### Article 24 : Buvette

Le Centre met à la disposition de ses membres et des accompagnateurs une buvette au niveau de la terrasse du rez-de-chaussée pour une restauration légère faite de produits faits-maison, variés et équilibrés.

## III- Code de conduite

### Article 25

Notre code de conduite permet à nos membres, aux visiteurs ainsi qu'aux employés de se sentir à l'aise et en sécurité au sein de Numu Center.

Les membres, les visiteurs et les employés du Centre s'engagent à se traiter réciproquement avec respect et dignité, à prendre soin des installations du Centre et à se conformer aux règles ci-dessous :

#### Comportement et attitude

- Une tenue vestimentaire appropriée est requise en tout temps.
- Tout langage hostile ou vulgaire est à proscrire.
- Eviter tout contact physique hostile ou menaçant avec une autre personne ainsi que les jeux violents. Toute forme de harcèlement ou d'intimidation est interdite.
- Tout vol ou comportement qui a pour résultat la destruction de la propriété d'autrui est à proscrire.
- Il est interdit d'avoir en sa possession ou de consommer des drogues ou de l'alcool.

#### Téléphones cellulaires – Tabac

- L'utilisation du téléphone cellulaire pour toute conversation est interdite dans toutes les salles de cours, la piscine et les vestiaires.
- Il est formellement interdit de fumer (cigarettes traditionnelles ou électroniques) dans les enceintes fermées du Centre.

### Article 26 : Objets Perdus

Des vestiaires filles et garçons avec des casiers à clés sont à la disposition des membres du Centre Numu.

Les objets de valeur sont interdits dans le Centre.

Le Centre Numu décline toute responsabilité en cas de perte, oubli, vol, ou dégradation des objets personnels des membres. Nous conseillons fortement aux parents d'étiqueter les affaires et matériel des enfants nominativement.

En l'absence de ces indications, les objets perdus ou oubliés restent dans notre stock d'objets perdus. Il sera alors de votre responsabilité de nous contacter à ce sujet.

## IV- Droit à l'image

### Article 27

Le Centre Numu peut être amené à prendre des photos ou vidéos des cours pour des besoins de publicité ou illustration de cours. Le Centre s'engage à ce que les prises de vue ne portent pas atteinte à la dignité de l'élève. Dans le cas d'un élève mineur, les parents s'opposant à la prise de photos ou vidéos de leur enfant doivent en informer les responsables du Centre.

Toute image vidéo ou son, pris par un visiteur dans l'enceinte de l'établissement, ne pourra être utilisé que sous sa responsabilité, à des fins strictement personnelles et non commerciales, sans aucune diffusion extérieure.

L'utilisation des réseaux sociaux d'une façon contraire à la mission du Centre ou néfaste pour la communauté des membres de Numu Family Center est interdite.

Casablanca, le .....

Lu et pris connaissance du règlement, signature